



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2023

Soixante-dix-huitième session

Point 171 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 2023

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/78/457, par. 8)]

78/117. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

*45^e séance plénière
7 décembre 2023*

